



*Université Sultan Moulay Slimane
Faculté d'Economie et de Gestion - Beni Mellal*

*Filière : Sciences Economiques et Gestion
Semestre S1*

Cours de Comptabilité générale I

Pr. Abdeslam BOUDHAR

Année Universitaire : 2020 / 2021

Plan du cours

Introduction

Partie I : Fondements et méthodes de la comptabilité générale

Chapitre I : Le plan comptable marocain

Chapitre II : Le Bilan

Chapitre III : Le compte de produits et charges

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

Chapitre V : L'organisation comptable

Partie II : L'enregistrement comptable des opérations courantes (Suite)

Chapitre I : La facturation

Chapitre II : Les charges de personnel





Chapitre III : Les moyens de règlement

Références bibliographiques

- ☞ Said **YOUSSEF**, Abderrahim **FARACHA**, **Comptabilité générale**, Dar Karaouyine, 2001.
- ☞ Said **YOUSSEF**, Smail **KABBAJ**, **Comptabilité générale**, Edisoft, 2009.
- ☞ Mohamed **ABDELADIM**, Abdelaziz **TALBI**, **Le plan comptable marocain**, 1993.
- ☞ M. **ABOUALJAWAD**, **La pratique comptable marocaine**, Ed. Maghrébine, 1996.








INTRODUCTION

1. Définition :

-  La **comptabilité** est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et de fournir, après traitement approprié, un ensemble d'informations destinées aux différents utilisateurs.
-  La **comptabilité générale** est une technique quantitative conventionnelle de saisie de l'information à caractère monétaire prenant en considération toutes les opérations passées provoquant une modification de la situation patrimoniale de l'entreprise.
-  La **fonction comptable** consiste à saisir, traiter et interpréter les informations qui intéressent la gestion de l'entreprise.
-  L'objectif essentiel de la **comptabilité** est, donc, de décrire, en termes de valeurs (en dirhams par exemple), l'activité de l'entreprise et la situation qui en résulte.






INTRODUCTION

1. Définition :

-  La **comptabilité** peut être définie aussi à travers ses multiples rôles :
-  Un instrument de gestion.
-  Un moyen de preuve entre commerçants en justice.
-  Un moyen d'information des associés, des épargnants, des salariés et des tiers; partenaires de l'entreprise,
-  Un moyen de déterminer l'assiette de plusieurs impôts;
-  Un élément de base pour l'agrégation de données macroéconomiques.
-  La **comptabilité** constitue, donc, un outil indispensable à tous les agents économiques : chefs d'entreprises, pouvoirs publics, partenaires de l'entreprise, créanciers de l'entreprise....

INTRODUCTION

2. L'entreprise et l'activité économique :

-  Une **entreprise** est un organisme financièrement indépendant, produisant pour le marché des biens ou des services en vue de réaliser des bénéfices.
-  Trois aspects essentiels dans cette définition :
-  L'**entreprise** produit : c'est-à-dire qu'elle crée (ou transforme) des biens ou des services susceptibles de satisfaire les besoins des individus, des autres entreprises ou des collectivités diverses;
-  L'**entreprise** produit pour le marché : c'est-à-dire qu'elle vend les biens ou les services produits sur le marché à un prix supérieur au coût de revient pour réaliser des bénéfices.
-  L'**entreprise** est financièrement indépendante : c'est-à-dire qu'elle produit et vend de sa propre autorité, sous sa responsabilité et à ses risques.







INTRODUCTION

2. L'entreprise et l'activité économique :

- 👉 L'activité économique est le résultat d'innombrables opérations (achats/ventes / paiements d'impôts...) réalisées par une multitude d'agents économiques.
- 👉 Comme il est pratiquement impossible de décrire tout ces mouvements dans le détail, le **circuit économique** constitue, d'une **façon simplifiée**, une représentation de l'activité économique selon les relations entre les agents économiques préalablement identifiés et regroupés :
- 👉 Les opérations bilatérales entre les agents économiques se traduisent par des mouvement de valeurs ou des **flux économiques**.







INTRODUCTION

2. L'entreprise et l'activité économique :

-  La vie économique de l'entreprise est faite de multiples opérations d'investissement, d'exploitation et de financement.
-  Ces opérations peuvent être décomposées en flux économiques;
-  Un flux économique est défini comme un mouvement de valeurs homogènes;
-  On distingue 2 types de flux économiques:
 -  Les **flux réels** : flux de biens et de services achetés ou vendus;
 -  Les **flux financiers** : paiement des flux réels. (Les **flux financiers** sont la contrepartie financière des **flux réels**).

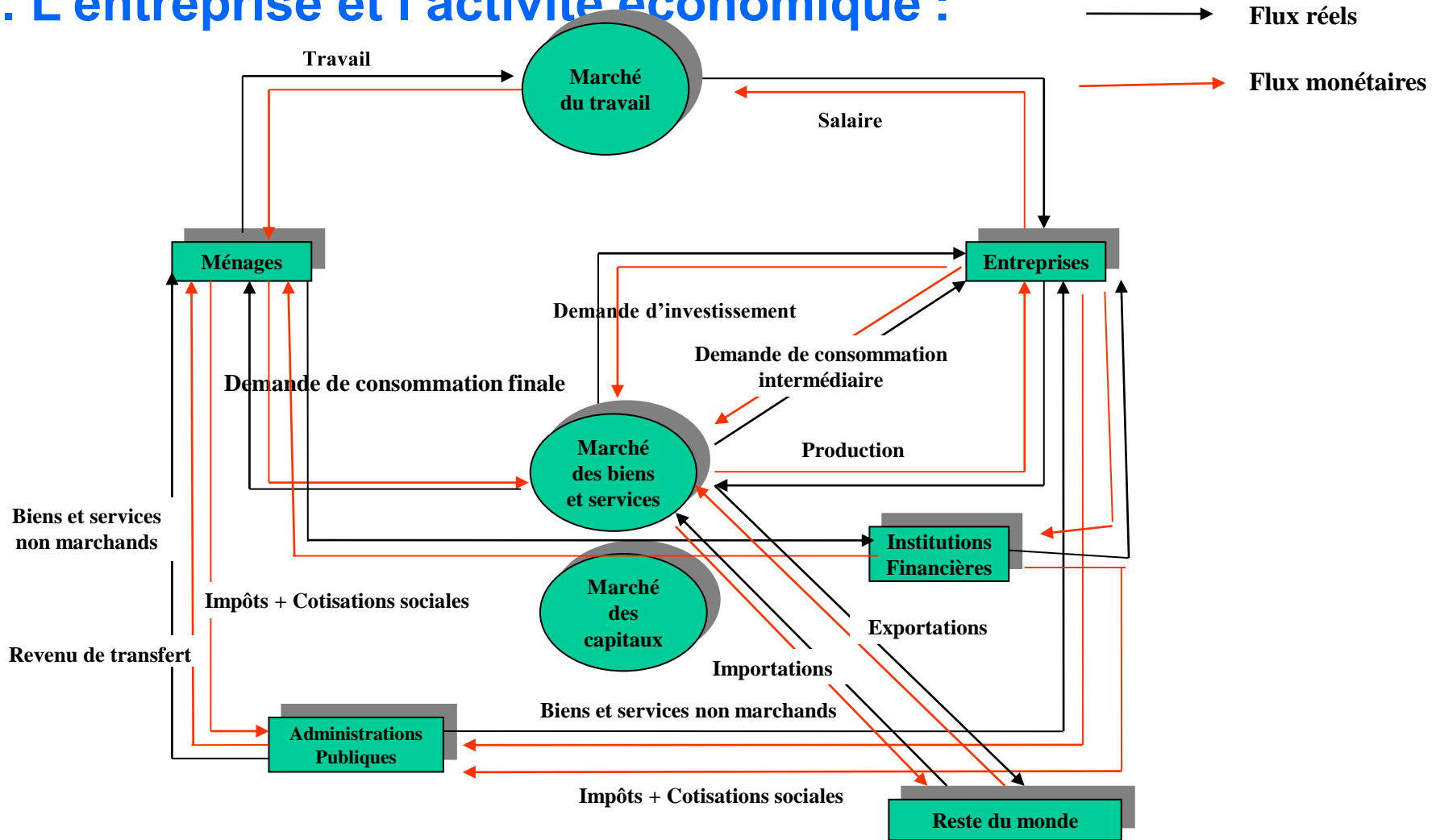
INTRODUCTION

2. L'entreprise et l'activité économique :

-  Au niveau d'une nation, on distingue 5 agents économiques :
-  Les **ménages** dont la fonction est la consommation;
-  Les **entreprises** dont la fonction est la production de B&S marchands.
-  Les **administrations publiques** dont la fonction est la production de B&S non marchands;
-  Les **institutions financières** dont la fonction est le financement de l'économie ;
-  Le **reste du monde** qui regroupe les opérations entre agents résidents et non résidents.






INTRODUCTION

2. L'entreprise et l'activité économique :



INTRODUCTION

3. L'entreprise et la comptabilité :

-  L'activité de l'entreprise ne doit pas se dérouler dans le désordre; elle est subordonnée à une rationalité, dans le cadre d'un calcul économique fondamental.
-  L'entreprise est un centre de calcul économique, calcul procédant à une comptabilité systématique.
-  La comptabilité joue un rôle clé dans le système d'information de l'entreprise;
-  La comptabilité a une fonction d'information interne et externe destinée à l'entreprise elle-même et à ses partenaires (Fournisseurs, clients, Etat, Banques, associés...).
-  Ces informations portent sur le patrimoine de l'entreprise, sa situation financière et son niveau de résultats.

INTRODUCTION

3. L'entreprise et la comptabilité :

- 👉 La comptabilité générale est conçue de façon à enregistrer les différents flux caractéristiques de l'activité de l'entreprise afin d'établir périodiquement des documents de synthèse.
- 👉 La comptabilité générale est un instrument de connaissance quantitative l'entreprise.
- 👉 La comptabilité générale est nécessaire, mais insuffisante; elle ne suffit pas à elle seule pour assurer une bonne gestion de l'entreprise.
- 👉 La comptabilité générale implique un simple traitement de l'information et ne permet pas la prise de décision;
- 👉 La comptabilité générale trouve sa pleine efficacité dans les disciplines complémentaires qu'elle engendre : Comptabilité analytique, comptabilité approfondie, gestion financière....

Partie I :




Fondements et méthodes de la comptabilité générale

CHAPITRE I :

Le Plan Comptable Marocain





Chapitre I : Le Plan Comptable Marocain

1. Définition:

-  Le **Plan Comptable Général des Entreprises (PCGE)** constitue « ...le dispositif d'application de la **norme générale comptable** aux entités économiques autres que ceux des établissements financiers, des banques et des assurances. » (CGNC, Volume 1, P: 8);
-  La **Norme Générale Comptable** regroupe les choix directeurs, les principes fondamentaux et les conventions de base qui régissent la normalisation comptable au Maroc;
-  La **Norme Générale Comptable** et le **Plan Comptable Général des Entreprises (PCGE)** constituent les deux parties du **Code Général de Normalisation Comptable**.

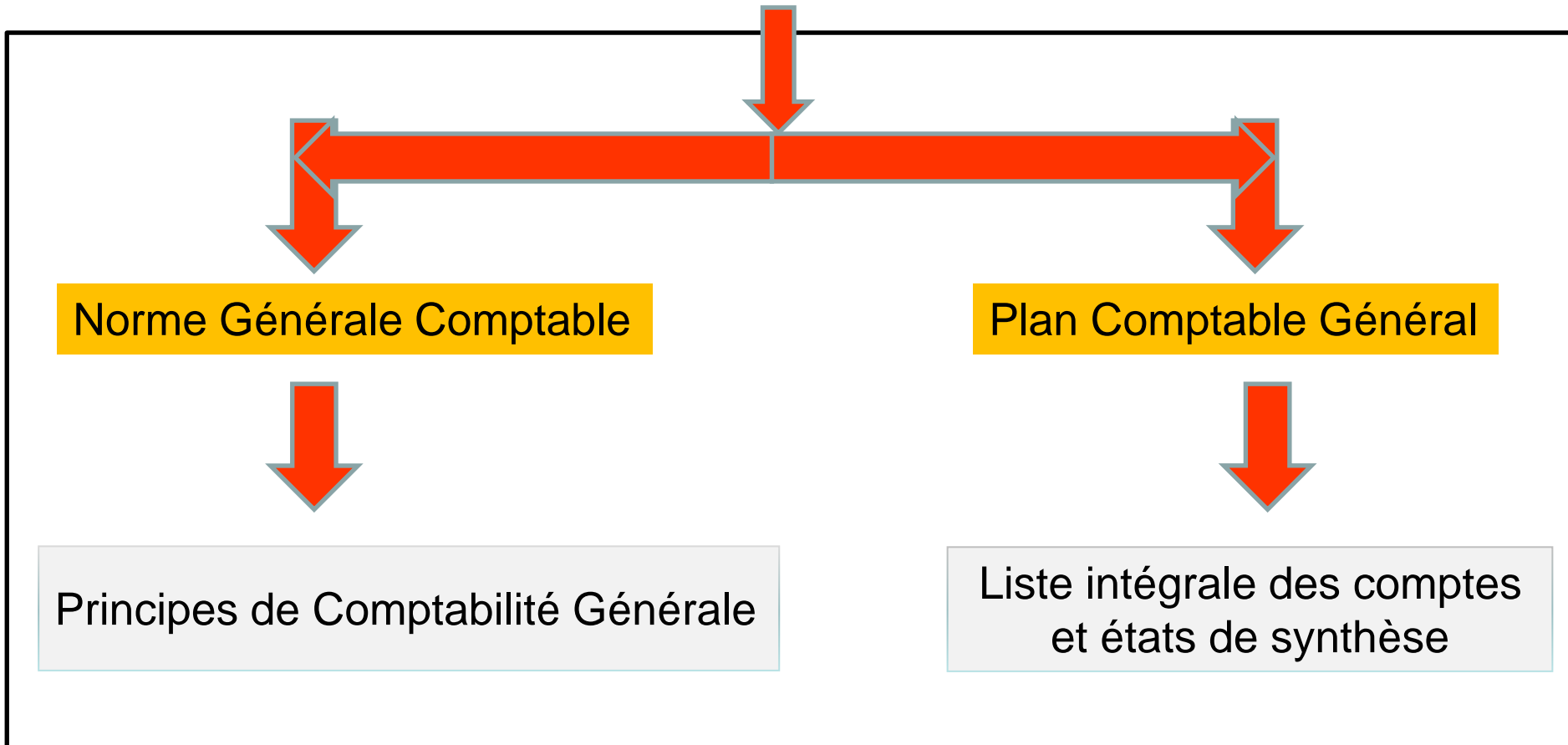
Chapitre I : Le Plan Comptable Marocain

2. Le Code Général de Normalisation Comptable (C.G.N.C):

-  Le **Code Général de Normalisation Comptable** Comprend deux parties :
-  **La Norme Générale Comptable** : qui regroupe les choix directeurs, les principes fondamentaux et les conventions de base qui régissent la normalisation comptable au Maroc;
-  **Le Plan Comptable Général des Entreprises (PCGE)** : qui constitue « ...le dispositif d'application de la norme générale comptable aux entités économiques autres que ceux des établissements financiers, des banques et des assurances. » (CGNC, Volume 1, P: 8)
-  Le **Code Général de Normalisation Comptable** assure la fonction d'information interne et externe qu'assure la comptabilité générale à travers l'obligation pour l'entreprise de tenir un certain nombre d'états de synthèse.







Chapitre I : Le Plan Comptable Marocain

Code Général de Normalisation Comptable










Chapitre I : Le Plan Comptable Marocain

2. Le Code Général de Normalisation Comptable (C.G.N.C):

-  Le **Code Général de Normalisation Comptable** a pour objectif :
-  Combler les insuffisances dues au retard dans la normalisation comptable par rapport à des pays africains ou européens;
-  Suivre le rythme mondial de normalisation comptable en adoptant un cadre comptable respectant les normes internationales;
-  Développer l'information micro et macroéconomique;
-  Améliorer le niveau de connaissance des performances de l'entreprise par ses différents partenaires en obligeant l'entreprise à publier des données comptables fiables et pertinentes;
-  Donner à l'entreprise marocaine un outil de gestion moderne au service des chefs d'entreprise.






Chapitre I : Le Plan Comptable Marocain

2. Le Code Général de Normalisation Comptable (C.G.N.C):

-  Toute entreprise doit tenir une comptabilité dans les conditions suivantes :
-  Tenir une comptabilité en monnaie nationale;
-  Employer la technique de la partie double
-  S'appuyer sur des pièces justificatives datées, conservées, classées dans un ordre défini, susceptibles de servir comme moyen de preuve et portant les références de leur enregistrement en comptabilité;
-  Respecter l'enregistrement chronologique des opérations;
-  Tenir des livres et des supports permettant de générer les états de synthèse;
-  Contrôler par inventaire l'existence et la valeur des éléments d'actif et du passif.

Chapitre I : Le Plan Comptable Marocain

3. Les principes comptables :

-  La tenue de la **comptabilité générale** doit se faire dans le respect des **sept** principes comptables suivants:
-  **Principe de continuité d'exploitation** : L'entreprises est présumée établir ses états de synthèse dans la perspective d'une poursuite normale de ses activités;
-  **Principe de permanence de méthodes** : l'entreprise est censée établir ses états de synthèse en appliquant les mêmes méthodes et les mêmes règles de présentation d'un exercice à l'autre;
-  **Principe du coût historique** : les éléments d'actif du bilan doivent être gardés à leur valeur d'entrée, laquelle valeur doit rester intangible quelle que soit la valeur actuelle de l'élément considéré;
-  **Principe de spécialisation des exercices** : En raison du découpage de la vie de l'entreprise en exercices comptables, les charges et les produits doivent être rattachés à l'exercice qui les concerne effectivement et à celui là seulement;








Chapitre I : Le Plan Comptable Marocain

3. Les principes comptables : (Suite)

- ↪ **Principe de prudence** : en vertu de ce principe, les *produits* ne sont pris en compte que s'ils sont définitivement acquis à l'entreprise, alors que les *charges* sont comptabilisées dès lors qu'elles sont probables;
- ↪ **Principes de clarté** : les opérations et les informations doivent être inscrites sans compensation entre elles;
- ↪ **Principe d'importance significative** : Les états de synthèse doivent révéler tous les éléments dont l'importance peut affecter les évaluations et les décisions; est significative, toute information susceptible d'influencer l'opinion que les lecteurs des états de synthèse peuvent avoir sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.






Chapitre I : Le Plan Comptable Marocain

4. Le plan comptable marocain et la codification comptable :

-  Le plan comptable marocain adopte une codification dont l'architecture est la suivante.
-  Classes ou masses : 1 chiffre
-  Rubriques : 2 chiffres
-  Postes : 3 chiffres
-  Comptes principaux : 4 chiffres
-  Comptes divisionnaires : 5 chiffres
-  Sous-comptes : 6 chiffres et plus












Chapitre I : Le Plan Comptable Marocain

4. Le plan comptable marocain et la codification comptable :

-  Exemple: Pour le compte : 2111 Frais de constitution
-  Classe 2 : Comptes d'actif immobilisé
-  Rubrique 21 : Immobilisation en non valeurs
-  Postes 211 : Frais préliminaires
-  Compte principal 2111 : Frais de constitution







Chapitre I : Le Plan Comptable Marocain

4. Le plan comptable marocain et la codification comptable :

-  En général, dans le PCM, il y a dix classes :
-  Classe 1 : Comptes de financement permanent
-  Classe 2 : Comptes d'Actif Immobilisé
-  Classe 3 : Comptes d'Actif circulant hors trésorerie
-  Classe 4 : Comptes du Passif circulant hors trésorerie
-  Classe 5 : Comptes de trésorerie
-  Classe 6 : Comptes de charges
-  Classe 7 : Comptes de produits
-  Classe 8 : Comptes de résultats
-  Classe 9 : Comptes analytiques
-  Classe 0 : Comptes spéciaux

Chapitre I : Le Plan Comptable Marocain

5. Les états de synthèse :







-  Le plan comptable général marocain comporte cinq états de synthèse dont deux seulement sont obligatoires :
-  **Le bilan** : qui décrit la situation patrimoniale de l'entreprise à une date donnée. Il regroupe les comptes de situation (Classes 1,2,3,4 et 5);
-  **Le compte de produits et de charges (CPC)** : qui décrit les produits et les charges de l'entreprise pendant une période donnée (l'exercice comptable), Il regroupe les comptes de gestion (Classes 6, 7 et 8);
-  **L'état des soldes de gestion (ESG)** : qui présente le tableau de formation du résultat et la capacité d'autofinancement;
-  **Le tableau de financement de l'exercice** : présente une synthèse des masses du bilan, les emplois et les ressources;
-  **L'état des informations complémentaires** : qui décrit les principes et méthodes comptables utilisés, les informations complémentaires au bilan et au CPC.

CHAPITRE II:

Le Bilan

Chapitre II : Le Bilan

1. Définition du Bilan :

-  Le bilan est un tableau qui présente la situation patrimoniale d'une entreprise à une date précise.
-  La notion de **patrimoine** désigne ici l'ensemble des biens (corporels et incorporels), des droits (créances) et des obligations (dettes) qui caractérise l'entreprise à une date donnée.
-  Le Bilan est divisé en deux parties.
-  La partie gauche qui représente **l'actif** ou les **emplois**.
-  La partie droite qui représente le **passif** ou les **ressources**.
-  Le bilan est un tableau équilibré : Total actif = Total Passif

Chapitre II : Le Bilan





1. Définition du Bilan :

Personne A		Personne B	
Biens : <i>Voiture : 100 000</i>	Capital : 10 000	Biens : <i>Moto : 5 000</i>	Capital : 65 000
Créances : 0	Dettes : 90 000	Créances : 60 000	Dettes : 0
100 000	100 000	65 000	65 000

Chapitre II : Le Bilan

2. Notions de ressources et d'emplois :





Notions de ressources :

-  Les ressources sont les possibilités financières dont dispose le créateur de l'entreprise pour financer son entreprise.
-  Les ressources financières sont de deux types :
 -  Les ressources internes : ex: capitaux propres.
 -  Les ressources externes : Appelées aussi dettes. ex: Emprunts.

Chapitre I : Le Bilan

2. Notions de ressources et d'emplois :

Notions d'emplois :

-  Les emplois sont les utilisations économiques des ressources dont dispose l'entreprise.
-  Les emplois sont de deux types :
 -  Les emplois dans des biens durables : ex: Matériels, Local....
 -  Les emplois dans des biens circulants : ex: stocks, banque....

Chapitre I : Le Bilan

Ressources et Emplois à une dates donnée

Emplois

Les emplois stables (durables) :

Ex: Constructions; machines,
Matériels, mobilier de bureau...

Les emplois circulants :

Ex: Stocks, titres, 130
Trésorerie

130

Ressources

Les ressources internes :

Ex : capitaux propres : 100

Les ressources externes :

Ex : Emprunts,
fournisseurs 30

130

Chapitre I : Le Bilan

Ressources et Emplois à une dates donnée

Emplois

Ressources

Classe 2

Classe 1

Classe 3




Classe 4

Classe 5 51

Classe 5 55

Chapitre II : Le Bilan

3. Notions d'Actif et de Passif :

-  Les notions d'emplois et de ressources sont remplacées comptablement par les notions d'Actif et de Passif.
-  Emplois = Actif : ex: Actif immobilisé, Actif circulant (stocks, banque ...).
-  Ressources = Passif : ex: Capitaux propres, Dettes....

Chapitre II : Le Bilan

3. Notions d'Actif et de Passif :

 Exemple n°1 :

Le 01/01/2012, deux jeunes promoteurs se sont associés pour créer une société. Ils ont apporté un capital de 800.000,00 DH et ont emprunté une somme de 200.000,00 DH.

Ensuite, ils ont utilisé cet argent pour faire les emplois suivants :

- Acquisition d'un fonds commercial 300.000,00
- Acquisition d'un local 350.000,00
- Acquisition de mobilier de bureau 50.000,00
- Acquisition d'un matériel de transport 120.000,00
- Constitution d'un stock de marchandises 160.000,00
- Dépôt en banque ?

 **Travail à faire**

Etablir le Bilan de cette société au 01/01/2012 ?

Chapitre II : Le Bilan

3. Notions d'Actif et de Passif :

Ces éléments peuvent être classés en deux catégories :



Les ressources ou le Passif

Capital.....	800.000,00
Emprunt.....	200.000,00
Total ressources.....	1.000.000,00



Les emplois ou l'Actif






Fonds commercial.....	300.000,00
Local.....	350.000,00
Matériel de transport.....	120.000,00
Mobilier de bureau.....	50.000,00
Marchandises.....	160.000,00
Banques.....	20.000,00
Total emplois.....	1.000.000,00

Bilan au 01/01/2012

Actif	Montants	Passif	Montants
<u>Actif immobilisé</u>		<u>Financement permanent</u>	
Immobilisations incorporelles		Capitaux propres	
Fonds commercial	300 000	Capital social ou personnel	800 000
Immobilisations corporelles		Dettes de financement	
Constructions	350 000	Autres dettes de financement	200 000
Matériel de transport	120 000		
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	50 000		
<u>Actif circulant</u>		<u>Passif circulant</u>	
Stocks		Dettes du passif Circulant	
Marchandises	160 000		
<u>Trésorerie</u>		<u>Trésorerie</u>	
Trésorerie- Actif		Trésorerie- Passif	
Banques, trésorerie générale et chèques postaux	20 000		
TOTAL ACTIF	1 000 000	TOTAL PASSIF	1 000 000






Chapitre II : Le Bilan

4. Etude des comptes du Bilan :

-  Le Bilan est un tableau qui reflète la situation patrimoniale de l'entreprise à un moment donné.
-  Le Bilan est établi à la fin de chaque exercice comptable (31/12/N)
-  Le Bilan comprend deux parties :
 -  Le Passif (ressources);
 -  et l'Actif (emplois).




Chapitre I : Le Bilan

4.1. Le Passif (colonne droite du Bilan) :

-  Le Passif détaille, en fonction de leur origine, les ressources dont dispose l'entreprise à la date d'élaboration du Bilan.
-  Le Passif comprend trois parties :
 -  Les financements permanents (Classe 1)
 -  Le Passif circulant hors trésorerie (Classe 4)
 -  La trésorerie Passif (Classe 5, Rubrique 55)

Chapitre I : Le Bilan

4.1.1 Les financements permanents (classe 1) :

-  Les financements permanents désignent les ressources qui sont à la disposition de l'entreprise d'une manière permanente.
-  Le financement permanent est divisé en 6 grandes rubriques :
-  **Les capitaux propres** (rubrique 11)
 - Le **capital social ou personnel** (111): c'est l'ensemble des ressources mises de façon permanente à la disposition de l'entreprise par son ou ses propriétaire (s) (ou associés), sous forme d'apports en numéraire ou en nature, soit au moment de la création de l'entreprise soit lors des augmentations ultérieures du capital.
 - La prime d'émission, de fusion, d'apport (112): c'est la partie des apports des actionnaires non comprise dans le capital. Elle correspond à l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des actions attribuées au souscripteur lors d'une augmentation du capital.

Chapitre I : Le Bilan

Ressources et Emplois à une dates donnée

Emplois

Ressources

Constructions : 1 000 000

Banques : 1 000 000

Emprunt obligataire : 100 000

Obligations = 100 DH

100 obligations = 10 000

Chapitre II : Le Bilan

4.1.1 Les financements permanents (classe 1) :

- L'écart de réévaluation (113): ce sont des écarts dégagés à l'occasion d'opérations de réévaluation du bilan.
- Les réserves 114 et 115): ce sont les sommes prélevées sur les bénéfices antérieures et mises en réserve.
- Le report à nouveau (116): c'est le cumul des reliquats sur les résultats des exercices précédents. Ils peuvent être positifs ou négatifs.
- Les résultats nets en instance d'affectation (118): ce sont les résultats dont l'affectation n'est pas encore décidée.
- Le **résultats net de l'exercice** (119): c'est le résultats des activités de l'entreprise après paiement de l'impôt sur les résultats.

Chapitre II : Le Bilan

4.1.1 Les financements permanents (classe 1) :





Les capitaux propres assimilés (rubrique 13) : Ils sont qualifiés d'assimilés car ils sont constitués en vertu de dispositions légales ou réglementaires spécifiques et ils sont censés incorporer une dette fiscale latente

- Les subventions d'investissement (113): Elles sont accordées à l'entreprise par l'Etat en vue d'acquiescer ou de créer des valeurs immobilisées, ou de financer des activités à long terme.
- Les provisions réglementées (135): Elles ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision et elles sont comptabilisées comme telles en application de dispositions légales ou réglementaires souvent d'origine fiscale. (ex : amortissements dits "dérogatoires").

Chapitre II : Le Bilan

4.1.1 Les financement permanents (classe 1) :

-  Les amortissements dérogatoires apparaissent au passif du bilan parmi les provisions réglementées contrairement aux amortissements comptables normaux qui figurent en soustraction de la valeur brute de l'élément d'actif amorti.
-  Les amortissements dérogatoires sont calculés lorsque la durée d'utilisation réelle est supérieure à la durée d'usage admise par l'administration fiscale

Chapitre II : Le Bilan

4.1.1 Les financements permanents (classe 1) :

 **Les dettes de financement** (rubrique 14) :

- Les emprunts obligataires (141): cette rubrique comprend les fonds prêtés par l'obligataire à la société. L'obligataire a donc droit au remboursement et à un intérêt fixé préalablement par les conditions du contrat d'emprunt. L'emprunt obligataire ne concerne que les entreprises qui ont accès au marché financier.
- Autres dettes de financement (148): cette rubrique comprend l'emprunt auprès des établissements de crédit. Avance de l'Etat, dettes rattachées à des participations, avances reçues et compte courant bloqué, fournisseurs d'immobilisation, dépôts et cautionnement reçues et dettes de financement diverses.

Chapitre II : Le Bilan

4.1.1 Les financements permanents (classe 1) :

 ***Les provisions durables pour risques et charges*** (rubrique 15) :

- Ces provisions sont destinées à couvrir un risque ou une charge dont on prévoit la réalisation dans un délai supérieur à un an à la date de clôture de l'exercice; mais sans qu'il soit possible de l'affecter à un élément déterminé de l'actif. Ces provisions constituent des dettes probables. (risque d'augmentation des prix, investissements importants)

 ***Les comptes de liaison des établissements et succursales*** (rubrique 16) :

- Ces comptes concernent les opérations qui relient les entreprises avec leurs différents établissements et succursales.

Chapitre II : Le Bilan

4.1.1 Les financement permanents (classe 1) :



Les écarts de conversion - passif (rubrique 17) :

- Les différences de conversion de toutes les dettes et créances libellées en monnaies étrangères, sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture sont enregistrées dans des comptes d'écarts.
- Au passif, ces différences de conversion constituent des gains latents qui résultent des réajustement des cours de change des créances immobilisées et des dettes de financement libellées en monnaie étrangère. Ils résultent d'une :
 - Augmentation des créances immobilisées
 - Diminution des dettes de financement

Chapitre II : Le Bilan

4.1.2 Le passif circulant hors trésorerie (classe 4) :

Cette classe regroupe toutes les ressources liées à l'exploitation quel que soit leur délai d'exigibilité et les ressources hors exploitation exigibles à court terme.

 **Les dettes du passif circulant** (rubrique 44) :

- Cette rubrique regroupe toutes les dettes d'exploitation quel que soit leur délai de règlement (moins ou plus d'un an) et les dettes non liées à l'exploitation dont le délai de règlement à l'origine est inférieur à 12 mois à l'exception des crédits de trésorerie. On distingue :
 - Fournisseurs et comptes rattachés (441)
 - Clients créditeurs, avances et acomptes (442)
 - Personnel – créditeur (443)
 - Organismes sociaux (444)
 - Etat – créditeur (445)
 - Comptes d'associés – créditeurs (446)
 - Autres créanciers (448)
 - Comptes de régularisation – passif (449)

Chapitre II : Le Bilan

4.1.2 Le passif circulant hors trésorerie (classe 4) :



Autres provisions pour risques et charges (rubrique 45) :

- Il s'agit de provisions non durables (dont le délai est inférieur à 12 mois)



Les écarts de conversion – passif sur éléments circulants (rubrique 47) :

- Il fonctionne dans des conditions identiques à celles des écarts de conversion - passif sur éléments non circulants. Toutefois, ils ne concernent que les créances de l'actif circulant et les dettes du passif circulant libellées en monnaies étrangères.

2.1.3 Les comptes de trésorerie (classe 5) :








Trésorerie - passif (rubrique 55) :

- Elle comprend l'ensemble des soldes bancaires créditeurs remboursables dans des délais contractuellement définis à court terme.


Chapitre II : Le Bilan

4.2. L'Actif (colonne gauche du Bilan) :

-  L'actif représente la destination ou l'emploi qui a été fait des ressources dont dispose l'entreprise à la date d'élaboration du Bilan.
-  L'Actif comprend trois parties :
 -  L'actif immobilisé (Classe 2)
 -  L'actif circulant hors trésorerie (Classe 3)
 -  La trésorerie Actif (Classe 5, Rubrique 51)

Chapitre II : Le Bilan

4.2.1 L'actif immobilisé (classe 2) :

 Cette classe comprend les éléments qui sont la propriété de l'entreprise et destinés à être **conservés durablement** par celle-ci (durée supérieure à 12 mois).

 L'actif immobilisé est constitué par les rubriques suivantes :

 **Les immobilisation en non valeur** (rubrique 21)

■ Ce sont les charges qui ont concouru à l'établissement et au développement de l'entreprise et qui doivent normalement profiter aux exercices futurs. Elles n'ont aucune valeur de revente à des tiers.

 **Les immobilisation incorporelles** (rubrique 22)

■ Il s'agit des éléments de l'actif n'ayant pas une existence matérielle:

- Les immobilisations en recherche et développement (221)
- Les brevets marques, droits et valeurs similaires (222)
- Le fonds commercial (223)

Chapitre II : Le Bilan

4.2.1 L'actif immobilisé (classe 2) :

Les immobilisation corporelles (rubrique 23)

- Elles regroupe tous les éléments d'actifs ayant une consistance physique, destinés à demeurer de manière durable dans l'entreprise :
- Terrains (231) Constructions (232)
- Installations techniques, matériel et outillage (233)
- Matériel de transport (234)....
- Mobiliers, matériels de bureau et aménagement divers

Les immobilisation financières (rubrique 24/25)

- Elles se composent des sommes prêtées à plus d'un an à des tiers ou aux employés par l'entreprise et des fonds affectés à l'acquisition de titres conférant des droits de créances ou des droits de propriété :
 - Prêts immobilisés (241)
 - Autres créances financières (248)
 - Titres de participations (251)
 - Autres titres immobilisés (258)

Chapitre II : Le Bilan

4.2.1 L'actif immobilisé (classe 2) :




Les écarts de conversion sur éléments immobilisés (rubrique 23)

- Ils correspondent à des ***diminutions de créances*** ou à des ***augmentations de dettes*** libelles en devises entraînées par des fluctuations défavorables du taux de change par rapport au taux de comptabilisation dans l'entreprise.

Chapitre II : Le Bilan

4.2.2 L'actif circulant hors trésorerie (classe 3) :

 Cette classe comprend l'ensemble des emplois résultant d'opérations faisant partie du cycle d'exploitation (stock, créances) quelle que soit leur durée (plus ou moins d'un an). On y trouve aussi les éléments qui en raison de leur nature n'ont pas vocation à rester durablement (mois d'un an) dans l'entreprise à l'exception des éléments de trésorerie. Cette classe regroupe 4 rubriques :

 **Les stocks** (rubrique 31)

- Il s'agit de l'ensemble des biens intervenant dans le cycle de l'exploitation de l'entreprise pour être soit vendus en l'état (marchandises) ou après un processus de transformation à venir ou en cours (produits fins), soit consommés par l'entreprise elle-même (Matières premières).

Chapitre II : Le Bilan

4.2.2 L'actif circulant hors trésorerie (classe 3) :

Les créances de l'actif circulant (rubrique 34)

- Elles concernent essentiellement les créances liées à l'exploitation (quel que soit le délai) et celles hors exploitation (moins d'un an) :
 - Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes (341)
 - Clients et comptes rattachés (342)
 - Personnel - débiteur (343)
 - Etat – débiteur (345)
 - Autres débiteurs (348)

Les titres et valeurs de placement (rubrique 35)

- Acquis par l'entreprise en vue de la réalisation d'un gain à court terme.

Les écarts de conversion actif sur éléments circulants(rubrique 37)

- Concernent les créances de l'actif circulant et les dettes du passif circulant libellés en monnaie étrangère.

Chapitre II : Le Bilan

4.2.2. Les comptes de trésorerie (classe 5) :



Il s'agit de la rubrique :







Trésorerie - Actif (rubrique 51)

- Elle comprend les soldes bancaires débiteurs (y compris les avoirs à la trésorerie générale ou aux chèques postaux), les chèques et valeurs à encaisser ainsi que les valeur en numéraire disponibles.
 - Chèques et valeurs à encaisser (511)
 - Banques, trésorerie générale et chèques postaux débiteurs (514)
 - Caisses, régies d'avances et accréditifs (516)

Chapitre II : Le Bilan

5. Le bilan du code général de normalisation comptable :




-  Le bilan regroupe les comptes de situation. Il comprend les classes de 1 à 5 :
- Actif : Les classes 2, 3, 5 (rubrique 51)
- Passif : Les classes 1, 4, 5 (rubrique 55)
-  Le bilan est un état de synthèse dans lequel on ne doit pas faire apparaître les comptes principaux ou les comptes divisionnaires.
-  Le bilan qui doit contenir seulement :
 - Les classes
 - Les rubriques
 - Les postes.
-  Pour reclasser les comptes dans un bilan, il faut faire un effort de synthèse pour passer des comptes aux postes.

CHAPITRE III:

Le compte de produits et de charges

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

1. Définition du CPC :


-  Le CPC est un état de synthèse qui décrit en termes de produits et de charges les composantes du résultat final de l'entreprise.
-  Le C.P.C constitue, en quelque sorte, le film de l'activité de l'entreprise pendant une période donnée : l'exercice comptable.
-  Le CPC est le second état de synthèse prévu par le C.G.N.C .

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

2. Les comptes du CPC :

2.1. Les produits :

 **Les produits sont :**

 Toutes les opérations qui entraînent un **encaissement** présent ou futur, relatif à des ventes de biens et de services acquis ou produits par l'entreprise dans le cadre de la réalisation de son activité ***de l'exercice***


 Toutes les opérations hors objet social (financières ou non courantes) qui procurent un **enrichissement** de l'entreprise.


Chapitre III : Le compte de produits et de charges


2. Les comptes du CPC :

2.1. Les produits :

 Les comptes de produits sont en 3 types :

 **Produits d'exploitation** : ventes de marchandises ; ventes de biens et services ; immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même ; subventions d'exploitation reçues ; autres produits d'exploitation.

 **Produits financiers** : produit des titres ; gain de change ; escomptes obtenus ; intérêts reçus ; autres produits financiers .


 **Produits non courants** : produits de cession des immobilisation ; Dons reçus ; autres produits non courants.


Chapitre III : Le compte de produits et de charges

2. Les comptes du CPC :

2.2. Les charges :

 **Les charges sont :**

 Toutes les opérations qui entraînent un **décaissement** présent ou futur, de l'entreprise pour acquérir des biens ou services qui seront **consommés** dans le cadre de la réalisation de son activité de ***l'exercice***.


 Toutes les opérations hors objet social (financières ou non courantes) qui **appauvrissent** l'entreprise.

Chapitre III : Le compte de produits et de charges


2. Les comptes du CPC :

2.2. Les charges :

 Les comptes de charges sont en 3 types :

 **Charges d'exploitation** : Charges d'exploitation : Achats revendus de marchandises ; achats consommés de matières et fournitures ; location et charges locatives ; prime d'assurance ; entretien et réparation ; impôts et taxes ; charges de personnel ; achat non stockés (eau, gaz, électricité) ; transport et déplacement, frais postaux ; autres charges d'exploitation.

 **Charges financières** : intérêts des emprunts ; pertes de change ; escomptes accordés ; autres charges financières.

 **Charges non courantes** : Subventions accordées par l'entreprise ; dons accordés : pénalités et infractions ; autres charges non courantes.

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

3. La structure du CPC :


- 👉 Le CPC est un état de synthèse qui regroupe les comptes de gestion :
- 👉 Les comptes de charges (Comptes de la classe 6).
- 👉 Les comptes de produits (Comptes de la classe 7).
- 👉 Les comptes de résultats (Comptes de la classe 8).
- 👉 Le CPC se subdivise en 3 parties :

Produits d'exploitation	Charges d'exploitation	Résultat d'exploitation
Produits financiers	Charges financières	Résultat financier
Produits non courants	Charges non courantes	Résultat non courant
Total Produits	Total Charges	Résultat avant impôt
	Impôt sur le résultat	Résultat net

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

3. La structure du CPC :



 **Le CPC se subdivise en 3 parties :**

 ***Les opérations d'exploitation*** : cette rubrique constate les charges et les produits réalisés dans le cadre de l'objet de l'entreprise ,

- Les charges d'exploitation : constatent l'acquisition de biens et de services destinés à la production dans le cadre de l'objet social de l'entreprise.
- Les produits d'exploitation : enregistrent les opérations effectuées pendant un exercice, ils comprennent les facturations des biens vendus et les encaissements ou créances des produits et services.

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

3. La structure du CPC :

-  **Les opérations financières** : comme les opérations d'exploitation, les opérations financières se divisent en produits financiers et charges financières ; le niveau financier reprend tout ce qui est en rapport avec la trésorerie :
- Les charges financières : enregistrent les intérêts , les escomptes et le coût de la trésorerie en devise..... ;
 - Les produits financiers : reprennent le revenu des placements, les escomptes obtenus et revenus de trésorerie en devises .
-  **Les opérations non courantes** : regroupent toutes les charges et tous les produits exceptionnels et qui ne figurent ni dans les opérations d'exploitation ni dans les opérations financières.

3. La structure du CPC :

☞ La structure du CPC est justifié par le souci d'analyse de la gestion de l'entreprise.

Produits et charges	Montant	Produits et charges	Montant
<i>Produits d'exploitation</i>	1000	<i>Produits d'exploitation</i>	400
<i>Charges d'exploitation</i>	640	<i>Charges d'exploitation</i>	600
<i>Résultat d'exploitation (I-II)</i>	360	<i>Résultat d'exploitation (I-II)</i>	-200
<i>Produits financiers</i>	20	<i>Produits financiers</i>	20
<i>Charges financières</i>	10	<i>Charges financières</i>	10
<i>Résultat financier (IV-V)</i>	10	<i>Résultat financier (IV-V)</i>	10
<i>Résultat courant (III+VI)</i>	370	<i>Résultat courant (III+VI)</i>	-190
<i>Produits non courants</i>	150	<i>Produits non courants</i>	690
<i>Charges non courantes</i>	120	<i>Charges non courantes</i>	100
<i>Résultat non courant (VII-IX)</i>	30	<i>Résultat non courant(VII-IX)</i>	590
<i>Résultat avant impôts</i>	400	<i>Résultat avant impôts</i>	400
<i>Impôt sur le résultat</i>	0	<i>Impôt sur le résultat</i>	0
<i>Résultat net (XI-XIII)</i>	400	<i>Résultat net (XI-XIII)</i>	400

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

4. La notion de variation de stocks :

- La variation de stocks est calculée selon le plan comptable comme le stock final diminué du stock initial (SF-SI),
- Le stock initial est le stock au 01/01/N,
- Le stock final est le stock au 31/12/N,
- La variation de stocks permet de régulariser les charges et les produits pour respecter le principe de spécialisation des exercices.
- Selon ce principe comptable, les produits et les charges doivent être rattachés à l'exercice qui les concerne et à celui-là seulement,

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

4. La notion de variation de stocks :

- Toutefois, la valeur des produits et des charges de l'exercice ne correspond pas au solde d'un compte déterminé en comptabilité générale,
- Par conséquent, la valeur des produits et des charges de l'exercice doit être calculée à partir des soldes de plusieurs comptes,
- Parmi les comptes qui permettent de déterminer la valeur des produits et des charges de l'exercice, figure le compte de stocks.


Chapitre III : Le compte de produits et de charges

4. La notion de variation de stocks :


4.1. Produits de l'exercice et variation de stocks de produits :

 **La valeur des produits réalisés au cours de l'exercice N** : est égale :

- Somme des ventes (Chiffre d'affaires) + Les produits restant en stock à la fin de l'exercice N (SF_N) – Les produits restant en stock à la fin de l'exercice N-1 ($SF_{N-1}=SI_N$)
- Somme des ventes (Chiffre d'affaires) + Variation de stock de produits

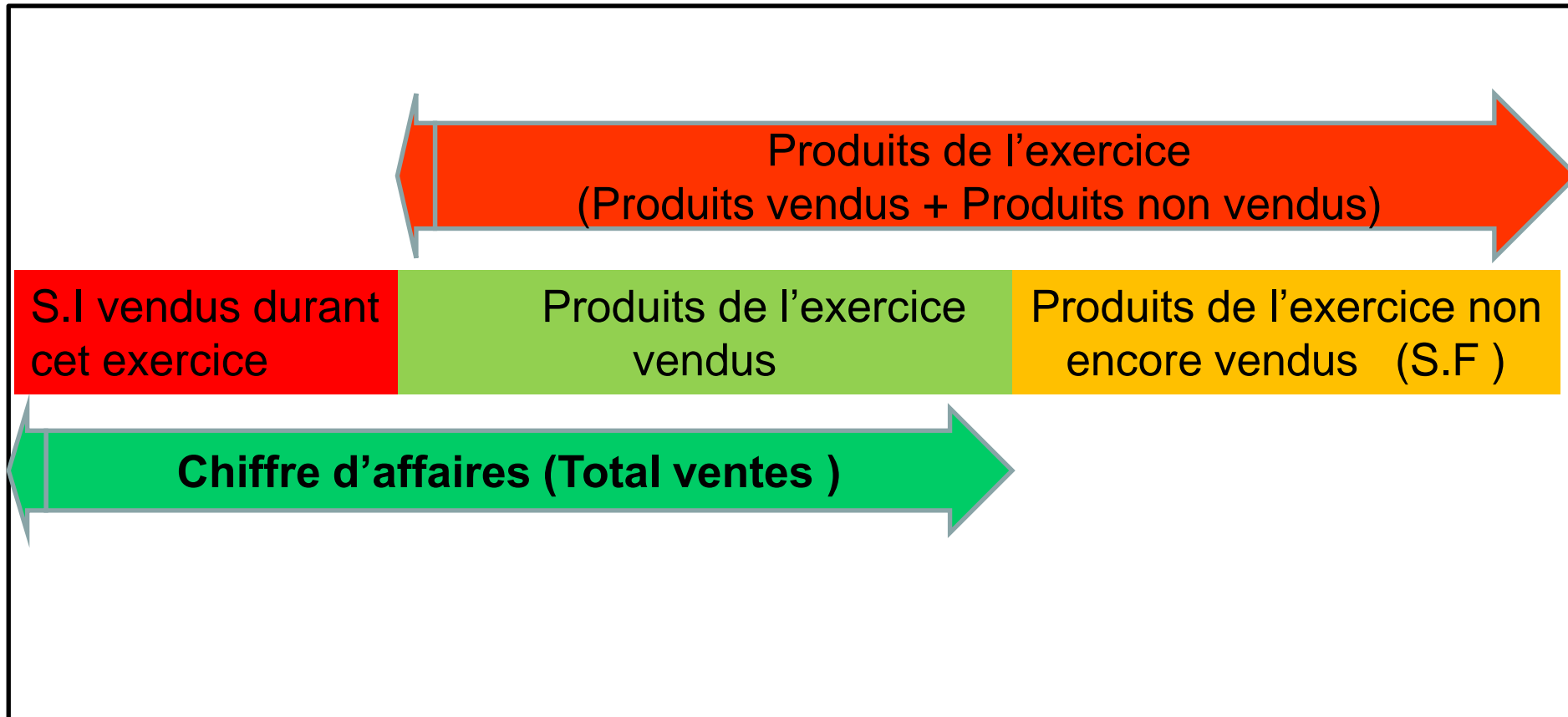
 **La variation de stock de produits** : produits réalisés au cours de l'exercice N et qui ne sont pas encore vendus (SF_N) diminués des produits réalisés et non vendus au cours de l'exercice N-1 ($SF_{N-1}=SI_N$)

 SF : Les produits restant en stock à la fin de l'exercice N

 SI : Les produits restant en stock à la fin de l'exercice N-1 ($SF_{N-1}=SI_N$)

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

Produits de l'exercice = Ventes – SI + SF = Ventes + (SF-SI)



Chapitre III : Le compte de produits et de charges

Exemple :
Exercice N-1

Produits

Exercice N

$SI_N : 20$

Produits vendus: 50
Produits non vendus: 20

Produits vendus (CA) : 90
Produits non vendus: 30

$SF_{N-1} : 20$

$SF_N : 30$

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

4.1. Produits de l'exercice et variation de stocks de produits :

Produits de l'exercice N : 100

= *Produits vendus N (CA) : 90*

- *Produits vendus mais non produits au cours de cet exercice N : 20 (SI)*

+ *Produits non vendus N : 30 (SF)*

Produits de l'exercice = Ventes + SF-SI

Produits de l'exercice = Ventes + Variation de stock

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

4.2. Achats revendus de marchandises et variation des stocks de marchandises :



Selon le plan comptable, les achats revendus de marchandises sont calculés de la manière suivante :

**Achats revendus de marchandises =
Achats de marchandises – Variation de stock de marchandise (SF–SI)**

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

Exemple :

Achats revendus de marchandises

Exercice N-1

Exercice N

Achats de marchandises : 100

Achats de marchandises: 110

*10=1100

Achats revendus : 100 *12=1200

Marchandises non vendues :

20

R=(100 *12)- (100 *10)=200

31/12/N-1

SF_{N-1} : 20

Marchandises non vendues

SF_N : 30

Achats revendus = 110+20-30 =100

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

4.2. Achats revendus de marchandises et variation des stocks de marchandises :

**Achats revendus de marchandises = Achats de la période
+ Stock au début de la période
- Stock de fin de période**

**Achats revendus de marchandises :
= Achats de marchandises N
+ Achats non vendus N-1 (SI)
- Achats non vendus N (SF)**

**Achats revendus de marchandises =
Achats de marchandises – Variation de stock de marchandise (SF–SI)**

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

Achats revendus de Mses = Achats+SI-SF = Achats - (SF-SI)



Charges de l'exercice

S.I de M^{ses}

Achats de M^{ses} l'exercice

M^{ses} non encore vendues SF

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

4.3. Les achats consommés de matières et fournitures et la variation des stocks de matières et fournitures :



Selon le plan comptable, les achats consommés de matières et fournitures sont calculés de la manière suivante :

**Achats consommés de matières et fournitures =
Achats de matières et fournitures – Variation de stock de matières et
fournitures (SF – SI)**

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

Exemple : Achats consommés de matières et fournitures

Exercice N-1

Exercice N

$SI_N : 10$

Achats de matière première : 80

Achats de matières premières : 100

$Matières non utilisées : 10$

$SF_{N-1} : 10$

$Matières non utilisées$

$SF_N : 20$

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

4.3. Les achats consommés de matières et fournitures et la variation des stocks de matières et fournitures :

Achats consommés de matières et fournitures :
= Achats de matières et fournitures N
+ Achats non utilisés N-1 (SI)
- Achats non utilisés N (SF)

Achats consommés de matières et fournitures = Achats de la période
+ Stock au début de la période
- Stock de fin de période

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

Achats consommés de M = Achats+SI-SF = Achats - (SF-SI)

The diagram consists of a large orange arrow pointing to the right, labeled 'Charges de l'exercice'. Below this arrow is a horizontal bar divided into three colored segments: a red segment on the left labeled 'S.I de M¹ères', a green segment in the middle labeled 'Achats de M^{ères} l'exercice', and a yellow segment on the right labeled 'M¹ères non consommées SF'. The orange arrow's length is equal to the combined length of the green and yellow segments, and it starts at the right edge of the red segment.

Charges de l'exercice

S.I de M¹ères

Achats de M^{ères} l'exercice

M¹ères non consommées SF

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

Application :

L'entreprise BENSALIM est une entreprise commerciale spécialisée dans l'achat et la vente de marchandises. Elle a réalisé, au cours de l'année 2017, les opérations suivantes :

- 1) Ventes de marchandises : 8 000
- 2) Achat de marchandises : 6 200
- 3) Stocks de marchandises au début de l'exercice : 200
- 4) Stocks de marchandises à la fin de l'exercice : 700
- 5) Charges de personnel : 400
- 6) Impôts et taxes : 40
- 7) Autres charges externes : 130
- 8) Charges financières : 90
- 9) Produits exceptionnels (cession d'un matériel usager) : 660
- 10) Charges exceptionnelles : 300
- 11) Impôt sur le résultat : 700

Présenter le C.P.C de cette entreprise au 31/12/2017

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

5. Le Bilan et le CPC : Quelle relation?



Le bilan et le CPC sont deux états de synthèse en forte relation :

- La relation entre ces deux états de synthèse découle du fait que le **Résultat net de l'exercice** calculé par le CPC est un poste du passif du bilan ;
- Les produits représentent une composante positive du résultat net qui, lui, est un élément de passif (Ressources). Les **produits** génèrent des **ressources** de financement pour l'entreprise.
- Les produits sont donc des **ressources internes** ou un enrichissement.
- Les charges représentent une composante négative du résultat net qui, lui, est un élément de passif (Ressources). Les **charges** entraînent des **emplois**.
- Les charges sont donc des **emplois définitifs** ou un appauvrissement.

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

5. Le Bilan et le CPC : Quelle relation?

↪ Le bilan et le CPC déterminent ensemble l'équilibre ressources-emploi au niveau de l'entreprise :

- Ressources = Emplois
- Passif + Produits = Actif + Charges

↪ Au niveau du bilan : $\text{Actif} = \text{Passif} + (\text{Produits} - \text{Charges})$






↪ $\text{Actif} = \text{Passif} + (\text{Résultat net})$

↪ Le bilan est équilibré grâce au résultat net

↪ Le CPC constate les produits et les charges de l'exercice et permet de calculer le Résultat net qui est placé dans le bilan.

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

5. Le Bilan et le CPC : Quelle relation?

-  Le bilan de clôture persiste et représente le bilan d'ouverture de l'exercice suivant, mais le CPC est réduit au résultat net.
-  Les charges et les produits de l'exercice précédent n'ont aucun sens pour l'exercice en cours. Seul l'écart entre ces deux composantes a une signification et doit demeurer dans le patrimoine (le résultat net).
- La relation entre ces deux états de synthèse découle du ***principe de la partie double*** :
 -  Une opération comptable peut concerner que le **bilan** ou bien le **bilan et le CPC**.
 -  Une opération ne peut jamais concerner que le **CPC**
 -  Une opération influence ***nécessairement*** le patrimoine (Concerne nécessairement le bilan), mais elle ***peut ne pas concerner*** un compte de produits ou un compte de charges (ne peut jamais concerner que le CPC).

CHAPITRE IV:

Le compte et le principe de la partie double

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double






Introduction :

- ☞ Pour établir le bilan, on a besoin de la liste des comptes de bilan avec pour chaque compte un montant.
- ☞ Pour établir le CPC, on a besoin de la liste des comptes de CPC avec pour chaque compte un montant.
- ☞ Le montant de chaque compte est le résultat de plusieurs opérations relatives à ce compte et qui sont réalisées durant l'exercice.
- ☞ Pour déterminer le montant de chaque compte, il faut suivre son évolution durant l'exercice.
- ☞ L'évolution d'un compte se fait à l'aide d'un tableau à deux colonnes appelé « **compte** ».

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

Section 1 : Le Compte

1. Notion de compte :

-  Le **compte** est un tableau .
-  Le compte est divisé en deux parties :
-  La partie gauche, appelée **débit** : cette partie est réservée aux **emplois**. Débiter un compte : enregistrer une somme à son débit.
-  La partie droite, appelée **crédit** : cette partie est réservée aux **ressources**. Créditer un compte : enregistrer une somme à son crédit.
-  L'inscription d'un mouvement comptable(une somme) au débit ou au crédit d'un compte est appelé : **Imputation**

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

1. Notion de compte

- 👉 Le **solde d'un compte** est la différence entre le total des sommes inscrites au débit et le total des sommes inscrites au crédit :
- 👉 Si le total du débit est supérieur au total du crédit le **solde est débiteur** (SD). Ce solde doit être inscrit au **crédit du compte** pour équilibrer le compte (débit = crédit).
- 👉 Si le total du crédit est supérieur au total du débit le **solde est créditeur** (SC) il doit être inscrit au **débit du compte** pour équilibrer le compte (débit = crédit).
- 👉 Arrêter un compte : c'est calculer son solde final débiteur ou créditeur ou nul
- 👉 Ouvrir un compte : c'est inscrire le solde dégagé au moment de la fermeture du côté de sa nature : solde débiteur au débit, solde créditeur au crédit.

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

1. Notion de compte :

Caisses		Fournisseurs	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
5 000	2 000	500	13 000
1 000	800	4 000	12 000
2 000	200	10 000	
	500	SC : 10 500	
	SD : 4 500	25 000	25 000
8 000	8 000		
Achats de marchandise			
10 000	7 500		
15 000	SD : 17 500		

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

31/12/N

Débit	Caisses	Crédit
5 000		2 000
1 000		800
2 000		200
		500
		SD : 4 500
8 000		8 000

Débit	Fournisseurs	Crédit
500		13 000
4 000		12 000
10 000		
SC : 10 500		
25 000		25 000

01/01/N+1

Débit	Caisses	Crédit
SI : 4 500		

Débit	Fournisseurs	Crédit
		SI : 10 500

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

2. Tenue de compte :

 Le compte doit contenir les informations suivantes :

- Les dates des opérations
- Le libellé des opérations
- Le montant imputé
- Le solde

 Un **compte** peut être tenu de plusieurs façons :

 Compte à colonnes regroupées ou mariées.

Dates	Libellés	Débit	Crédit
.....
.....
Totaux			

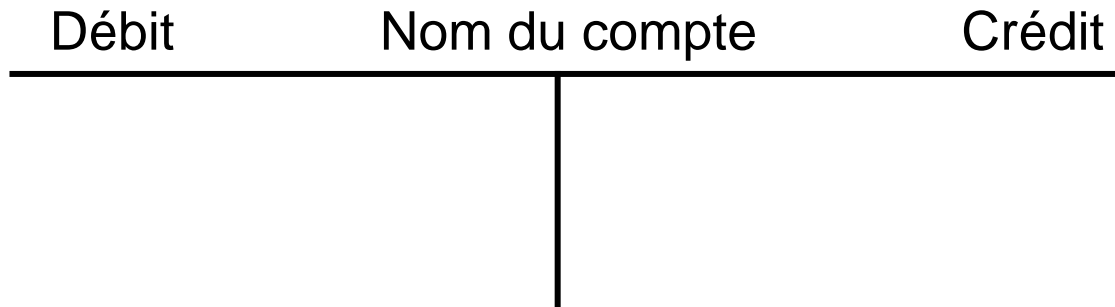
Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

2. Tenue de compte :

↪ Compte à colonnes séparées.

Dates	Libellés	Débit	Dates	Libellés	Crédit
.....
.....
	Total débit			Total crédit	

↪ Compte schématique



Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

2. Tenue de compte :

Exemple :

Les opérations suivantes ont été réalisées en espèce au cours du mois d'octobre :

1/10/2012 : Avoir en caisses : 5 000 dh

2/10/2012 : Achat de marchandises : 2 000 dh

8/10/2012: Ventes de marchandises :1 000 dh

9/10/2012 : Achats de fournitures de bureau : 800 dh

10/10/2012 : Ventes de marchandises : 2 000 dh

11/10/2012 : Règlement d'une facture d'électricité : 200

20/10/2012 : Règlement des salaires du mois : 500 dh

Présenter le compte « Caisses » selon les différents types de comptes ?

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

2. Tenue de compte :



Compte « 5161 Caisses » à colonnes mariées ou dédoublées :

Dates	Libellés	Débit	Crédit
1/10/2012	Solde à nouveau	5 000
2/10/2012	Achat de marchandise	2 000
8/10/2012	Ventes de marchandises	1 000
9/10/2012	Achats de fournitures de bureau	800
10/10/2012	Ventes de marchandises	2 000
11/10/2012	Règlement électricité	200
20/10/2012	Règlement des salaires du mois	500
	<i>Solde débiteur</i>		<i>4 500</i>
<i>Total</i>		<i>8 000</i>	<i>8 000</i>

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

2. Tenue de compte :

 Compte « 5161 Caisses » à colonnes séparées.

Dates	Libellés	Débit	Dates	Libellés	Crédit
01/10	Solde à nouveau	5 000	02/10	Achat de marchandises	2 000
08/10	Ventes de marchand	1 000	09/10	Achats de fourn-bureau	800
10/10	Ventes de marchand	2 000	11/10	Règlement électricité	200
			20/10	Règlement des salaires	500
				Solde débiteur	4 500
	Total débit	8 000		Total crédit	8 000

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

2. Tenue de compte :

 Compte schématique « 5161 Caisses » :

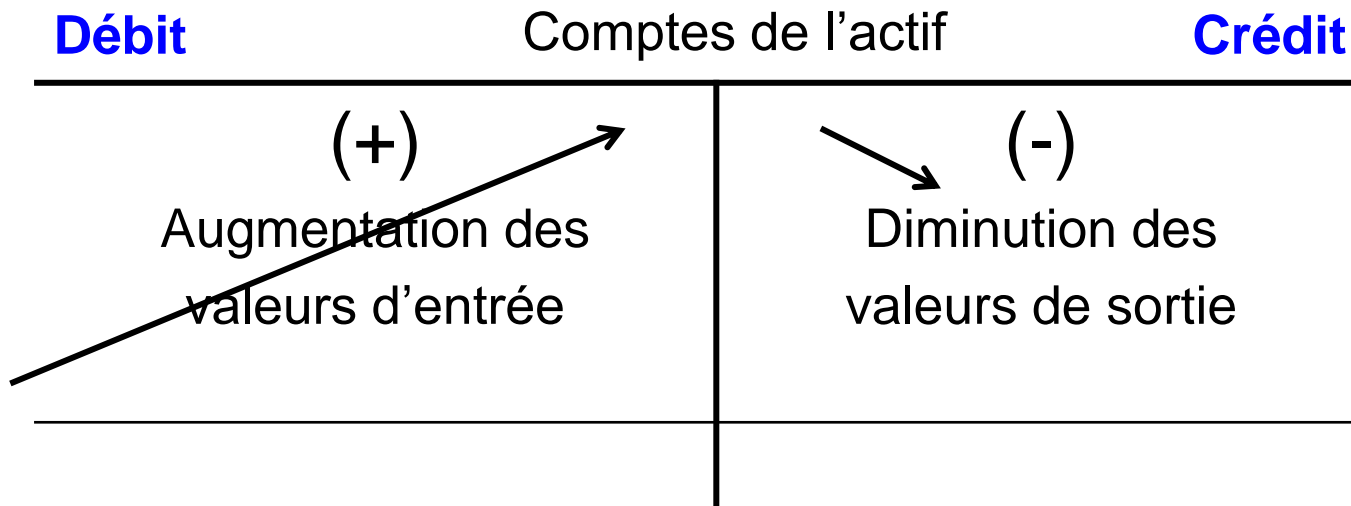
Débit	5161 Caisses	Crédit
5 000		2 000
1 000		800
2 000		200
		500
		<i>SD : 4 500</i>
8 000		8 000

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

3. Fonctionnement des comptes du bilan :

- Les comptes de l'actif du bilan

Les comptes de l'actif du bilan **augmentent** à gauche c'est à dire lorsqu'ils sont débités, et **diminuent** à droite c'est à dire lorsqu'ils sont crédités :



Les comptes de l'actif ont un solde débiteur.

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

3. Fonctionnement des comptes du bilan :

- Les comptes de l'actif du bilan

👉 Exemple : Le compte « 2340 Matériel de transport »

01/01/2000 : Solde initial : 300 000 dh

25/01/2000 : Achats d'un camion : 110 000 dh

30/03/2000 : Achats d'une voiture pour 80 000 dh

20/04/2000 : Ventes d'un véhicule pour : 10 000 dh

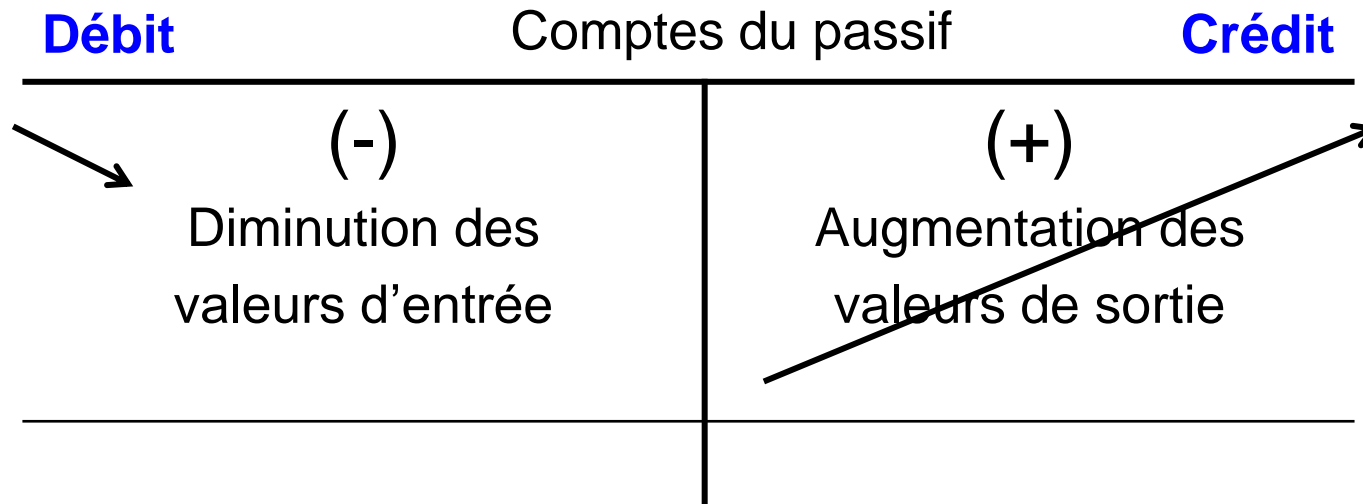
Débit	2340 Matériel de transport	Crédit
300 000		10 000
110 000		SD : 480 000
80 000		
490 000		490 000

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

3. Fonctionnement des comptes du bilan :

- Les comptes du passif du bilan

Les comptes du passif augmentent à droite, c'est à dire lorsqu'ils sont crédités et diminuent à gauche lorsqu'ils sont débités :



Les comptes du passif ont un solde créditeur.

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

3. Fonctionnement des comptes du bilan :

- Les comptes du passif du bilan

 Exemple : Le compte « 4411 Fournisseurs »

01/01/2018 : Dette de l'entreprise envers les fournisseurs : 13 000 dh,

02/01/2018 : L'entreprise achète à crédit chez un fournisseur des marchandises pour 12 000 dh,

05/01/2018 : L'entreprise retourne sur le dernier achat des marchandises au fournisseur :500 dh défectueuses,

14/01/2018 : L'entreprise verse à un fournisseur en espèces : 4 000 dh

20/01/2018 : L'entreprise verse à un fournisseur une somme par chèque bancaire de 10 000 dh.

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

3. Fonctionnement des comptes du bilan :

- Les comptes du passif du bilan

 Exemple : Le compte « Fournisseurs »

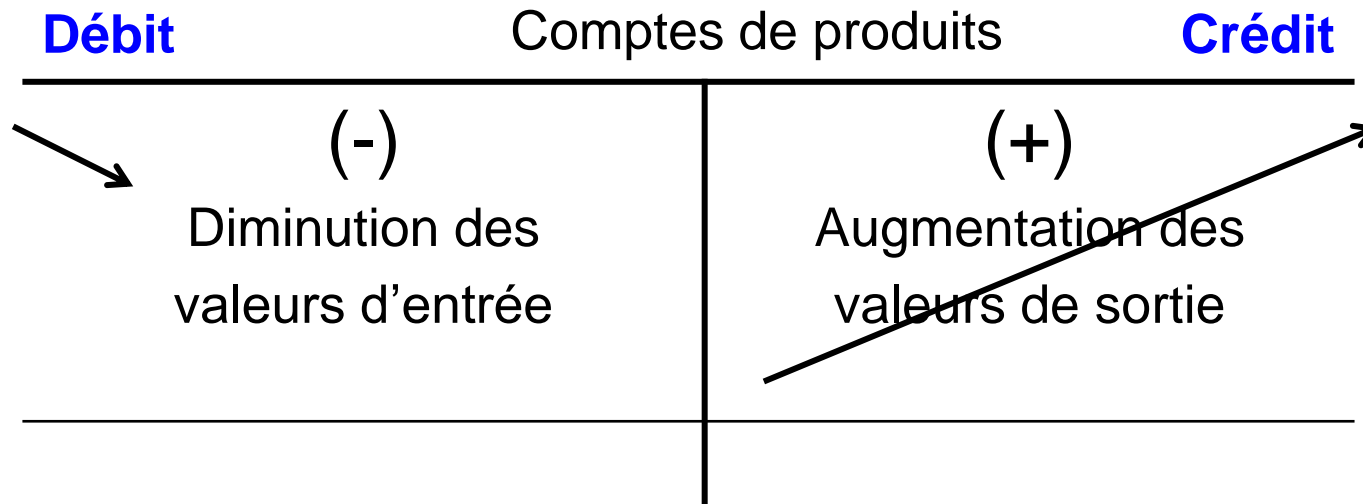
Débit	4411 Fournisseurs	Crédit
500		13 000
4 000		12 000
10 000		
SC : 10 500		
25 000		25 000

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

4. Fonctionnement des comptes du CPC :

- Les comptes du de produits

Les comptes de produits augmentent à droite c'est à dire lorsqu'ils sont crédités et diminuent à gauche lorsqu'ils sont débités :



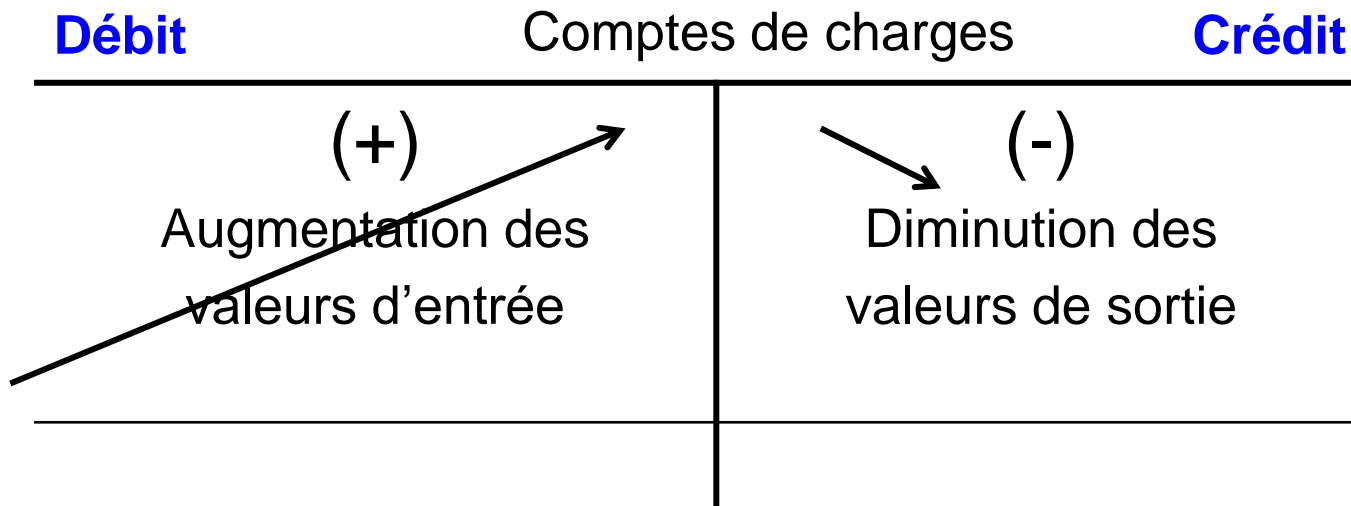
Le comptes de produits ont un solde créditeur.

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

4. Fonctionnement des comptes du CPC :

- Les comptes de charges

Les comptes de charges augmentent à gauche c'est à dire lorsqu'ils sont débités, et diminuent à droite c'est à dire lorsqu'ils sont crédités :

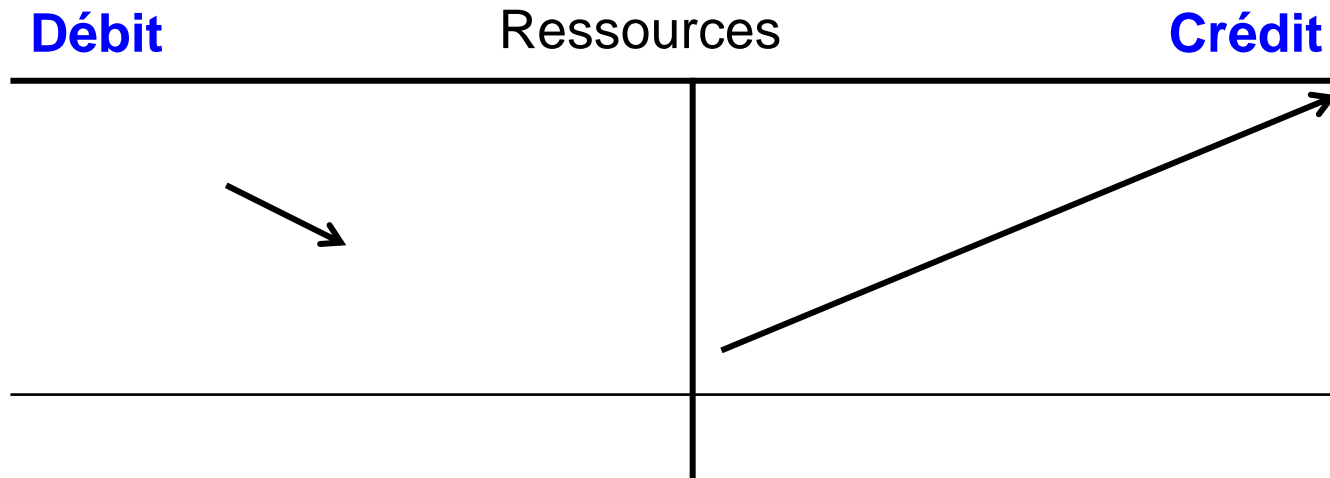


Les comptes de charges ont un solde débiteur.

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

4. Fonctionnement des comptes :

- Les ressources



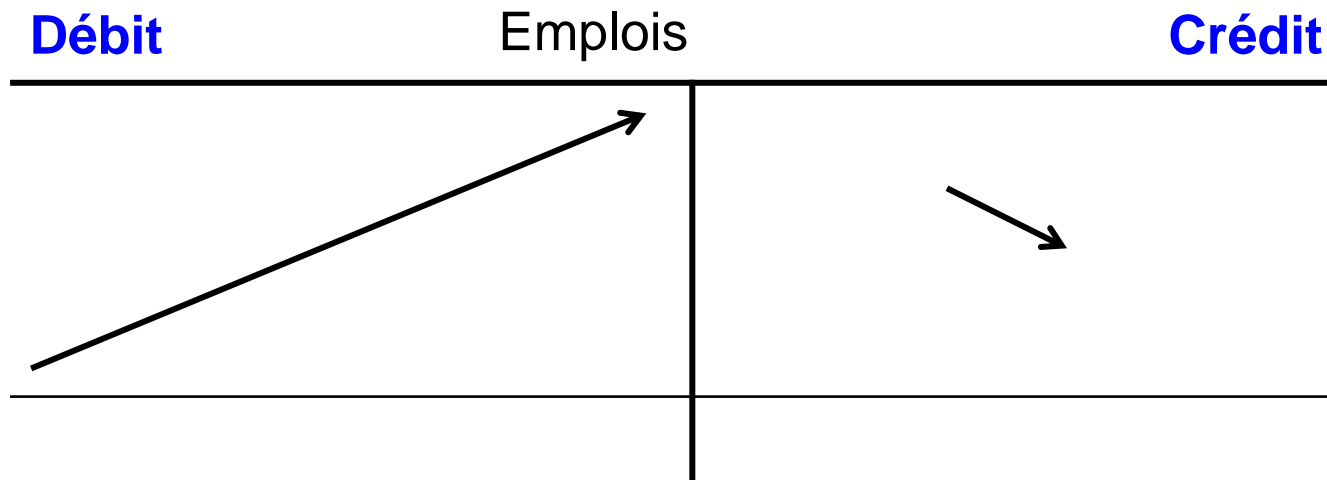
Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

4. Fonctionnement des comptes :

- Les emplois






:



Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

Section 2 : Principe de la partie double

1. Principe de la comptabilité à partie double :

-  La comptabilité générale analyse les mouvements de valeurs au moyen des comptes; l'inscription dans les comptes est soumise à des règles qui assurent la coordination comptable ; les entreprises adoptent une technique permettant d'observer les erreurs et de faire un contrôle : c'est la comptabilité à partie double .
-  Toute opération comptable intéresse au moins **deux comptes** ;un ou plusieurs comptes à **débiter** et un ou plusieurs comptes à **créditer** de **même montant** et de sens contraire : c'est le principe de la partie double.
-  Cette technique se traduit par le fait que toute inscription comptable se fait par deux écritures de même montant et de sens inverse dans des comptes différents : un compte est débité l'autre compte est crédité de même montant et de sens contraire.


Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double


1. Principe de la comptabilité à partie double :

 Exemple :

Versement des espèces en banque : 5000

 Cette opération intéresse deux comptes :

 Le Compte « Caisses » est un compte d'actif qui diminue. Il est crédité de 5000 dh (un emploi qui diminue (sortie de valeur)).

 Le compte « Banques » est un compte d'actif qui augmente. Il est débité de la même somme 5000 dh (Un emploi qui augmente (entrée de valeur)).

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

2. Fonctionnement des comptes à partie double :

- ☞ L'enregistrement de chaque opération donne lieu à un débit et à un crédit équivalent. L'égalité des débits et des crédits peut ainsi permettre un contrôle rigoureux des écritures.
- ☞ Une opération peut concerner que le bilan ou bien le bilan et le CPC.
- ☞ Une opération ne peut jamais concerner que le CPC
- ☞ Une opération influence ***nécessairement*** le patrimoine (Concerne nécessairement le bilan), mais elle ***peut ne pas concerner*** un compte de produits ou un compte de charges (ne peut jamais concerner que le CPC).

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

2. Fonctionnement des comptes à partie double :

2.1. Opérations ne concernant que le bilan

↳ **Exemple 1 : Opérations mettant en jeu deux comptes d'actif :**

Versement de 5 000 dh par le client en espèce

Débit compte caisses : 5 000

Crédit compte clients : 5 000

↳ **Exemple 2 : Opérations mettant en jeu deux comptes de passif**

Augmenter le capital par les réserves de :100 000 dh

Débit compte Réserves : 100 000

crédit compte Capital : 100 000

↳ **Exemple 3 : Opérations mettant en jeu un compte d'actif et un compte de passif**

Achat d'un matériel de transport à crédit sur deux ans pour 120 000 dh

Débit : Matériel de transport :120000
d'immobilisations : 120000

Crédit : Fournisseurs

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

2. Fonctionnement des comptes à partie double :

2.1. Opérations concernant le bilan et le CPC

 **Exemple 4 : *Opération mettant en jeu un compte d'actif et un compte de charge* :**

Achats de marchandises en espèce 5 000 dh

Débit : Achats de marchandises : 5 000 Crédit : Caisses: 5 000

 **Exemple 5 : *Opération mettant en jeu un compte d'actif et un compte de produit***

Vente de marchandises en espèce :100 000 dh

Débit : Caisses: 100 000 Crédit : Ventes de marchandises: 100 000

 **Exemple 6 : *Opération mettant en jeu un compte passif et un compte de charge***

Achats de marchandises à crédit 120 000 dh

Débit: Achats de marchandises: 120 000 Crédit : Fournisseurs: 120 000

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

3. Passage du bilan aux comptes :

➤ Pour passer du bilan aux comptes, il faut ouvrir pour chaque poste de bilan un compte, puis inscrire le montant correspondant à chaque compte **du même coté** où ce poste figure au bilan.

➤ Les compte d'actif sont à reportés au débit et les comptes du passif au crédit

➤ Le Bilan de l'entreprise DELTA au 01/01/2019 se présente comme suit :

Actif	Montant	Passif	Montant
- Mobilier, mat de bureau et AD	10 000	- Capital Social	82 000
- Marchandises	70 000	- Fournisseurs et comptes rattachés	7 000
-Caisses, Régies d...	9 000		
Total Actif	89 000	Total Passif	89 000

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

3. Passage du bilan aux comptes :



Les comptes au 01/01/2019

Capital social	
Débit	Crédit
	82 000

Fournisseurs	
Débit	Crédit
	7 000

Marchandises	
Débit	Crédit
70 000	

Caisses, régie d'av	
Débit	Crédit
9 000	

Mobilier, matériel de bureau et A.D	
Débit	Crédit
10 000	

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

4. Passage des comptes au bilan :

↳ Pour passer des comptes au Bilan, on détermine les soldes des comptes, les comptes à soldes créditeurs sont portés au passif du bilan par contre les comptes à soldes débiteurs sont portés à l'actif du bilan.

↳ Exemple :

Les opérations suivantes ont été effectuées par l'entreprise DELTA au cours de l'exercice 2019 :

Achats de marchandises en espèces : 2000

Achats d'une table en espèces : 1000 dh

Ventes de marchandises en espèces : 1000 dh

Paiement en espèces le fournisseur : 1000 dh

Achats de marchandises à crédit : 3000 dh

Le stock de marchandises au 31/12/2012 est de 70000

- 1- Passer les opérations dans les comptes schématiques?
- 2- Calculer le solde de chaque compte?
- 3- Présenter le bilan de clôture (de fin d'exercice)?

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

3. Passage des comptes au bilan :

Les comptes schématiques au 31/12/2019:

Capital social		Fournisseurs	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
	82 000	1 000	7 000
SC : 82 000			3 000
		SC : 9 000	

Marchandises		Mobilier, matériel de bureau et A.D		Caisses	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70 000		10 000		9 000	2 000
	SD : 70 000	1 000	SD : 11 000	1 000	1 000
					1 000
					SD : 6 000
Achats de marchandises		Ventes de marchandises			
Débit		Crédit		Débit	
2 000				1 000	
3 000		SD : 5 000		SC : 1 000	

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

3. Passage des comptes au bilan :



Le Bilan au 31/12/2019:

Actif	Montant	Passif	Montant
- Mobilier, Matériel de bureau et AD	11 000	-Capital	82 000
- Marchandises	70 000	- Fournisseurs et comptes rattachés	9.000
-Caisses, régies d'avances et accreditifs	6 000		
Total Actif	87 000	Total Passif	

Chapitre IV : Le compte et le principe de la partie double

3. Passage des comptes au bilan :

 Le Bilan au 31/12/2019 :

Actif	Montant	Passif	Montant
- Mobilier, Matériel de bureau et AD	11 000	-Capital	82 000
- Marchandises	70 000	-Résultat net de l'exercice	-4 000
-Caisses, régies d'avances et accreditifs	6 000	- Fournisseurs et comptes rattachés	9 000
Total Actif	87 000	Total Passif	87 000

CHAPITRE V :

L'organisation comptable

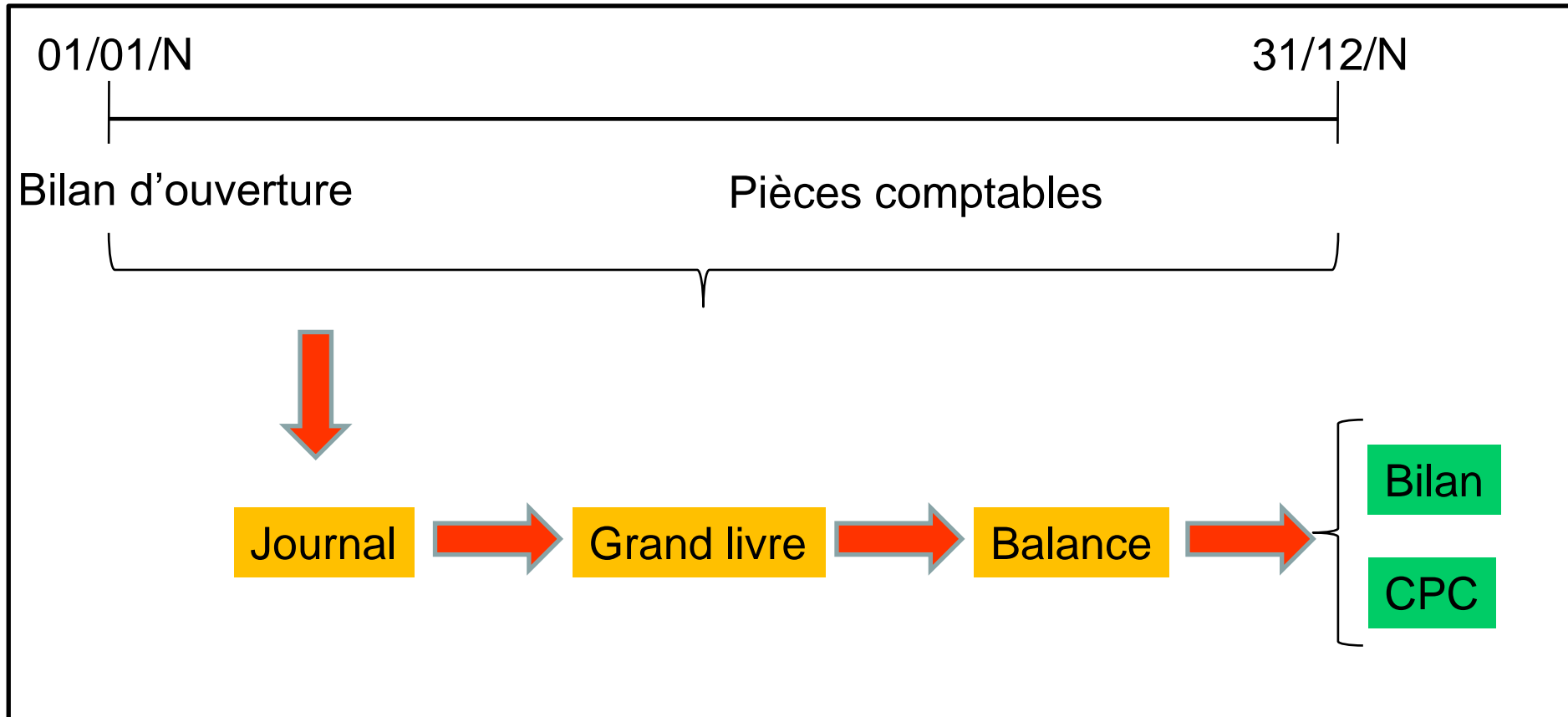
Chapitre V : L'organisation comptable

Introduction :

- 👉 L'organisation comptable est une méthode de comptabilisation qui consiste à établir, à partir des **pièces comptables** (factures, chèques, bons de caisse, quittances....), des **documents comptables** à savoir le **journal**, le **grand-livre** et la **balance**; et établir, à partir de la balance, les différents **états de synthèse** à savoir le **bilan** et le **CPC**.
- 👉 L'organisation comptable est l'adoption d'une méthode qui consiste à :
- 👉 Enregistrer les opérations comptables dans le journal
- 👉 Etablir le grand-livre à partir du journal
- 👉 Etablir la balance à partir du grand-livre
- 👉 Etablir les états de synthèse à partir de la balance.




Chapitre V : L'organisation comptable

Schéma de l'organisation comptable



Chapitre V : L'organisation comptable


Introduction :

-  L'organisation de la comptabilité fait appel à des pièces comptables à titre de support et à des documents comptables de synthèse
-  Les pièces comptables : sont des documents qui servent de base à la circulation de l'information comptable (factures, chèques, bons de caisse , quittances....)
-  Les documents comptables : comprennent essentiellement le journal , le grand-livre, la balance des comptes.....


Chapitre V : L'organisation comptable

Introduction :


Le journal :

 Le journal est le support qui permet de vérifier que la partie double est respectée, il enregistre les opérations effectuées par l'entreprise dans l'ordre chronologique

Le grand livre :

 Le grand livre reprend toutes les écritures du journal. Le grand-livre est l'ensemble des comptes d'une entreprise, classés dans l'ordre du plan comptable

La balance des comptes :

 La balance des comptes est le support comptable qui récapitule pour tous les comptes les mouvements de la période et les soldes.

Chapitre V : L'organisation comptable

1. Le journal:

- Le journal est donc un registre comptable où l'entreprise enregistre, par ordre chronologique, **toutes** les opérations qu'elle effectue dans le cadre de son activité.
- La tenue du journal est **obligatoire** pour la tenue d'une comptabilité régulière,
- La tenue du journal correspond à un besoin de classement chronologique des faits comptables,
- Tenir le journal est l'une des contraintes de la comptabilité, une obligation légale,
- La tenue du journal fournit un élément de contrôle des enregistrements comptables,
- Le journal est donc un registre obligatoire de tout système comptable.

Chapitre V : L'organisation comptable

1. Le journal:



La disposition impérative du journal :



Il est coté c'est à dire que les folios en sont numérotés



Il est paraphé c'est à dire qu'un magistrat y appose sa signature ce magistrat étant soit un juge d'instance soit un juge du tribunal de commerce



Il est tenu chronologiquement ,sans blanc ni altérations d'aucune sorte



Les livres de commerce, régulièrement tenus , peuvent être admis par le juge pour faire preuve entre les commerçants et non commerçants pour les actes de commerce



Les administrations fiscales et sociales rejettent souvent les comptabilités irrégulières



Une comptabilité irrégulière motive des sanctions à l'encontre du commerçant

Chapitre V : L'organisation comptable

1. Le journal:



Présentation du journal :



Une écriture au journal comprend :



La date de l'opération



Les numéros et les intitulés des comptes débités et crédités



Les sommes ventilées en deux colonnes , une colonne correspond aux débits des comptes , l'autre colonne correspond aux crédit des comptes



Le libellé: les opérations à enregistrer sont en général matérialisées pour le comptable, par des documents. Chaque écriture est appuyée d'une pièce justificative datée et susceptible d'être présentée à toute demande

Chapitre V : L'organisation comptable

1. Le journal:

Présentation du journal :

L'article au journal peut être simple ou composé:

l'article simple

L'article est simple lorsqu'il y a un seul compte à débiter et un seul compte à créditer

N° du compte	N° du compte	Date Nom du compte à débiter Nom du compte à créditer <i>Libellés (nature de l'opération et référence)</i>	Débit	Crédit
--------------	--------------	---	-------	--------

Chapitre V : L'organisation comptable

1. Le journal:



l'article composé









L'article est composé lorsqu'on débite un ou plusieurs comptes et on crédite un ou plusieurs comptes

N° du compte (1)	N° du compte (2)	Date Nom du compte à débiter Nom du compte à débiter Nom du compte à débiter (3) Nom du compte à créditer Nom du compte à créditer (4) <i>Libellés (nature de l'opération et référence) (7)</i>	Débit (5)	Crédit (6)
---------------------	---------------------	---	--------------	---------------

Chapitre V : L'organisation comptable

1. Le journal:







Présentation du journal :

-  La colonne (1) est réservée à un numéro de compte à débiter
-  La colonne numéro (2) est réservée à un numéro de compte à créditer
-  La ligne n° (3) est affectée au nom du compte à débiter
-  La ligne numéro (4) est affectée au nom du compte à créditer
-  La colonne numéro (5) contient les sommes débitées
-  La colonne numéro (6) contient les sommes créditées
-  Sur la 1ere ligne entre les lignes (3) et (4) s'inscrit la date de l'opération. Lorsque plusieurs opérations se passent en même date , on mentionne la date une seule fois avec le 1er article. Pour les autres , on porte seulement la mention 'dito" ou en abrégé "d°"
-  La ligne numéro (7) contient un libellé explicatif qui, pour être précis fait appel aux références des documents commerciaux (n° de facture, N° de chèque.....)

Chapitre V : L'organisation comptable

1. Le journal:

L'utilité du journal :

-  La loi a rendu obligatoire le journal à une fin bien précise :
-  Le journal , quand il est tenu selon les prescriptions légales, est un instrument de preuve en justice,
-  L'entreprise qui présente un journal conforme aux exigences du code de commerce peut l'utiliser contre tout litige ,
-  L'inscription dans le journal permet de reconstituer l'ordre chronologique des opérations ,
-  L'inscription des faits comptables dans un ordre chronologique ne permet pas au comptable d'intercaler une opération supplémentaire entre deux écritures pour éviter toute fraude de ce genre, le journal est tenu sans laisser de Blanc
-  Comme les débits doivent équilibrer les crédits, un premier contrôle du respect du principe de la partie double pourra être effectué par l'addition de chaque colonne du journal.

Chapitre V : L'organisation comptable

1. Le journal:



Application :

1/11 Chèque n° 001245 remis au fournisseur : 5000dh

3/11 Vente de produits finis 20 000 dh : 5000 dh réglée en espèce et 15000 dh à crédit (facture n°4)

5/11 Achat à crédit de matières premières : 20000 dh (Facture N° A12)

26/11 Encaissement d'un chèque n° 002546 remis par le client : 10 000

Passer au journal les opérations de novembre ?






Opération N°	Comptes	Emplois ou ressources	↗ ou ↘	
1/11	Fournisseurs	Ressource	↘	Débit
	Banques	Emploi	↘	Crédit
3/11	Ventes de produits finis	Ressource	↗	Crédit
	Clients	Emploi	↗	Débit
	Caisses	Emploi	↗	Débit
5/11	Achats de matières premières	Emploi	↗	Débit
	Fournisseurs	Ressource	↗	Crédit
26/11	Clients	Emploi	↘	Crédit
	Banques	Emploi	↗	Débit

4411		Fournisseurs	01/11	5 000	
	5141	Banques			5 000
		<i>Chèque n°001245</i>			
3421		Clients	03/11	15 000	
5161		Caisses		5 000	
	71211	Ventes de produits finis			20 000
		<i>Facture n°4</i>			
6121		Achats de matières premières	05/11	20 000	
	4411	Fournisseurs			20 000
		Facture N° 12			
5141		Banques	26/11	10 000	
	3421	Clients			10 000
		<i>Chèque n°002546</i>			

Chapitre V : L'organisation comptable

2. Le grand livre :


Définition du grand livre :

-  Le grand livre est un document obligatoire qui regroupe pour chaque compte ouvert par l'entreprise l'ensemble des montants figurant au journal, il reprend l'ensemble des comptes tenus dans une comptabilité.
-  Le grand livre n'a pas besoin d'être coté et paraphé,
-  Le grand livre est appelé ainsi parce qu'il se présente la plupart du temps sous la forme d'un classeur dont chaque page ou fiche correspond à un compte ouvert par l'entreprise ,
-  Dans un souci de simplification, le classement des comptes au grand-livre respecte le plus souvent l'ordre du plan comptable,
-  N.B : Le comptable portera dans les comptes du grand livre toutes les opérations enregistrées au journal.

Chapitre V : L'organisation comptable

2. Le grand livre :

 **Présentation du grand livre :**

 La tenue des comptes de grand-livre peut être effectuée de différentes manières.


 Dans un esprit de simplification, on utilise que des comptes schématiques.

Débit	N° du compte « Compte »	Crédit
SI Sommes débitées		Sommes créditées Ou SD :
Total débit		Total crédit

Chapitre V : L'organisation comptable

2. Le grand livre :

 **Présentation du grand livre :**

 La tenue des comptes de grand-livre peut être effectuée de différentes manières.


 Dans un esprit de simplification, on utilise que des comptes schématiques.

Débit	N° du compte « Compte »	Crédit
Sommes débitées		SI
.....	
.....		
SC :	
Total débit		Total crédit


Chapitre V : L'organisation comptable

3. La balance des comptes:

 **Définition de la balance :**

 La balance des comptes est un tableau qui donne à une date déterminée, la liste de tous les comptes du grand-livre classés, selon le plan comptable marocain, avec pour chacun d'eux :

- **Le solde initial** : porté ou bien à son débit ou bien à son crédit selon le bilan initial,
- **Les mouvements** : Sommes débités et sommes crédités pour chaque compte (Total des sommes débitées portées à son débit et Total des sommes créditées portées à son crédit),
- **Le solde final** : C'est le solde du compte dans le grand-livre (solde débiteur au débit ou solde créditeur au crédit)

 La balance est donc un document comptable de synthèse et périodique.


Chapitre V : L'organisation comptable

N° Compte	Comptes	Soldes de début de la période		Mouvements de la période		Soldes de fin de la période	
		Débit	Créditeur	Débit	Crédit	Débit	Créditeur
1111							
.							
2111							
.							
.							
.5161	Caisses	9000		1000	4000	6000	
7							
Total des comptes du bilan							
Total des comptes du CPC							
Total de la balance							

Chapitre V : L'organisation comptable

3. La balance des comptes:

Définition de la balance :

 La balance des comptes est un tableau donnant à une date déterminée, la liste de tous les comptes classés, selon le plan comptable marocain, avec pour chacun d'eux :

- Le total des sommes portées à son débit
- Le total des sommes portées à son crédit
- Le solde, débiteur ou créditeur

 La balance est donc un document comptable de synthèse et périodique.


Chapitre V : L'organisation comptable


3. La balance des comptes:

Le rôle de la balance :

 La balance a un double rôle:

- C'est un instrument de contrôle des enregistrements
- C'est un instrument de gestion

 La balance est un instrument de contrôle des enregistrements des opérations comptables :

-  On sait que : à toute opération comptable correspond un double enregistrement l'un au débit l'autre au crédit (principe de la partie double)
- Total des débits inscrits dans les comptes = Total des crédits inscrits dans les comptes
 - Totaux de la balance = Total du journal
 - Total des soldes débiteurs = Total des soldes créditeurs

Chapitre III : Le compte de produits et de charges

